

1. Débitrice: **RAVE FACTION Sàrl**, 1950 Sion
2. Déclaration de faillite: 09.12.2004
3. Suspension de faillite: 17.01.2005
4. Ecbéance selon art. 230 al. 2 LP: 07.02.2005
5. Avance de frais: CHF 3'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

Office des faillites de Sion
1950 Sion
(02671864)